

Action collective :

Déclaration du diocèse de Saint-Jean-Longueuil

Longueuil, le 13 décembre 2019 – Le diocèse de Saint-Jean-Longueuil a pris connaissance d’une demande d’autorisation d’une requête en action collective visant des abus sexuels envers des personnes mineures commis par des membres du clergé. Le diocèse prend très au sérieux ces allégations et condamne vigoureusement les actions qui y sont mentionnées. Il offre sa pleine collaboration aux autorités pour faire la lumière sur ces allégations.

Le diocèse tient à rappeler qu’il s’est doté depuis 1991 d’une politique régissant les cas de délits sexuels commis par des ministres ordonnés et des agents de pastorale envers des personnes mineures : cette politique a été mise à jour en mars 2019. Elle manifeste notre engagement à soutenir les victimes d’agressions sexuelles commises par des membres du clergé, du personnel pastoral laïc ou d’autres employés ou bénévoles relevant du diocèse, et à traiter les allégations de manière responsable, pastorale et transparente.

Le diocèse a également mis en place une série de mesures pour promouvoir un environnement pastoral sécuritaire. À cet égard, tout le personnel pastoral mandaté a reçu au cours de la dernière année une formation spécifique à la prévention des abus pédosexuels. Une ligne confidentielle est accessible pour toute personne souhaitant faire un signalement concernant un abus sexuel : 1 833 337-DSJL (1 833 337-3755) ou par courriel à signalement@dsjl.org.

Par respect pour le processus judiciaire, le diocèse de Saint-Jean-Longueuil n’émettra pas d’autre commentaire pour le moment.